



**44,3%**  
pour le  
**SNUipp-FSU**  
dans le Var

**MERCI !**

Dispensé de timbrage

TOULON CTC



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
17 décembre 2014

*L'édito*

**Le SNUipp-FSU  
largement en tête  
dans les écoles varoises**

En votant majoritairement pour le SNUipp-FSU, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré l'ont une nouvelle fois placé en tête aux élections professionnelles. Malgré les 897 voix récoltées, le SNUipp-FSU du Var perd un siège en CAPD. Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont renouvelé leur confiance.

Si la faible participation au scrutin (42,75 %) s'explique en grande partie par la complexité du vote électronique, elle s'inscrit également dans un contexte social difficile où les enseignants se sentent trahis par la tentation du repli sur soi ou l'attrait pour des théories simplistes, voire nauséabondes, le SNUipp-FSU du Var continuera à rassembler et à œuvrer pour un vrai projet d'une école de qualité, égalitaire et émancipatrice, à lutter contre les régressions sociales, à défendre les droits des personnels et à réclamer l'amélioration des conditions de travail.

Malgré les attaques multiples contre le syndicalisme de lutte, le SNUipp-FSU du Var continue à porter haut et fort ses revendications et reste mobilisé sur beaucoup de combats (rythmes, salaires, effectifs, RASED, remplacement, formation...) comme actuellement sur le dossier de l'Education prioritaire.

Fidèle à ses valeurs, le SNUipp-FSU du Var reste attaché à un syndicalisme revendicatif, transparent et équitable.

Pour gagner, il faut être nombreux. Vous avez été nombreux à voter pour le SNUipp-FSU, pour le renforcer, syndiquez-vous.

**Isabelle JOUAS**  
Membre du bureau  
départemental  
du SNUipp-FSU Var



**Sommaire**

- Page 1 Edito..
- Page 2 Bilan élections.
- Page 3 Actualité.
- Page 4 Profession
- Page 6 CAPD .
- Page 7 RISTT, .
- Page 8 Bulletin adhésion.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC

Mensuel : n° 268

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire : 0 515 S 07337

Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point

Av. Curie 83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr) Site : <http://83.snuipp.fr>



## Le SNUipp-FSU largement en tête dans les écoles varoises

Les enseignants des écoles du Var ont à nouveau placé le SNUipp-FSU majoritaire aux élections professionnelles du premier degré. Avec 44,3 % des voix (soit 897 voix).

Comme dans les autres secteurs de la fonction publique, les enseignants des écoles étaient appelés à voter afin d'élire leur représentants. Le scrutin consacré à la CAPD du Var (Commission Administrative Paritaire Départementale) n'a pas été épargné par les dégâts volontaires causés par le maintien d'un vote électronique décourageant bon nombre de personnels. Le nombre de votants est passé de 3545 en 2008 à 2112 cette année. Le ministère en porte l'entière responsabilité.

Lors du scrutin qui vient de se conclure, les enseignants des écoles du Var ont à nouveau placé le SNUipp-FSU majoritaire aux élections professionnelles du premier degré. Avec 44,3 % des voix (soit 897 voix), le SNUipp-FSU reste largement en tête dans notre département.

Le SNUipp-FSU remercie tous les enseignants des écoles qui lui ont renouvelé leur confiance. Ils confortent ainsi le syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous portons.

### Instits / PE VAR CAPD décembre 2014

Inscrits : 4940      Votants : 2112 (42,7%)

Blancs ou nuls : 41      Exprimés : 2071

<b>SNUipp FSU</b>	<b>897</b>	<b>43.32 %</b>	<b>5 élus</b>
<b>Se UNSA</b>	<b>683</b>	<b>32.97 %</b>	<b>4 élus</b>
<b>Sne</b>	<b>217</b>	<b>10.47 %</b>	<b>1 élu</b>
<b>Sud</b>	<b>88</b>	<b>4.24 %</b>	<b>0 élu</b>
<b>CGT</b>	<b>82</b>	<b>3.96 %</b>	<b>0 élu</b>
<b>FO</b>	<b>64</b>	<b>3.10 %</b>	<b>0 élu</b>
<b>CFDT</b>	<b>40</b>	<b>1.94 %</b>	<b>0 élu</b>

### Au niveau national CAPN décembre 2014

■ SNUipp FSU	44.28 % (6 sièges)
■ Se UNSA	25.06 % (3 sièges)
■ FO	13.40 % (1 siège)
■ CFDT	6.20 %
■ Sud	4.66 %
■ CGT	1.98 %
■ Sne	1,98 %
■ UDAS	0.74 %
■ CFTC	0,68 %
■ FAEN	0,46 %
■ STC	0,39 %
■ CGC	0,15 %

### Vos élu(e)s SNUipp-FSU à la CAPD du VAR

#### Titulaires



GIUSIANO Julien  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



BOURRELY Sylvie  
Mater Gd chêne  
Rocbaron



TRIGO Emmanuel  
Elém Carnot  
Toulon



JOUAS Isabelle  
Mater Font Pré  
Toulon



SAMPAIO Manuel  
RASED  
St Maximin

#### Suppléant(e)s



BURLANDO Marie-Pierre  
Primaire  
Entrecasteaux



JACQUET Virginie  
Elém La Florane  
Toulon



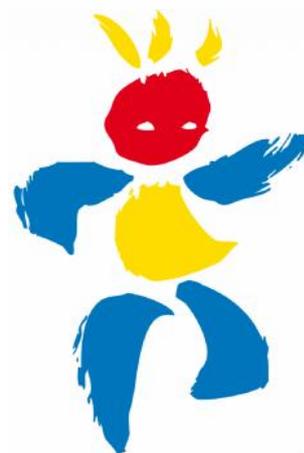
KERIEN Clément  
Mater Brémond  
Tournes



LICATESI Sandra  
Dir élém Jaurès  
Le Pradet

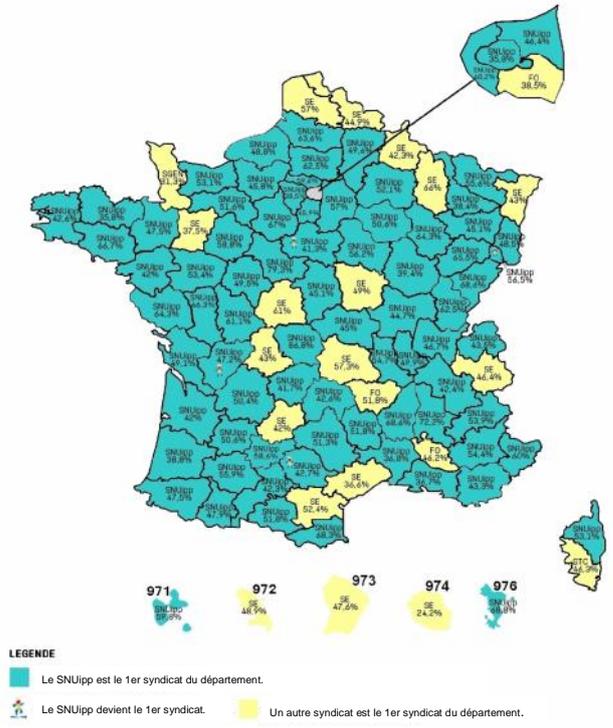


MADIE Daniel  
Dir élém Muraire  
Toulon



**SNUipp-FSU**

## Les résultats dans les départements



## La FSU reste une force incontournable

**Les personnels ont une nouvelle fois désigné la FSU comme première force de l'Éducation nationale.**

Cependant la FSU prend acte de sa baisse de 5 points aux élections professionnelles du 4 décembre. Elle analysera plus finement ces résultats avec ceux de l'ensemble de la Fonction publique lorsqu'ils seront connus.

Dans un contexte social difficile, dans une période où les avancées nécessaires peinent à se concrétiser et où la politique gouvernementale ne répond pas aux attentes, le résultat de ces élections traduit une forme de repli regrettable tant pour les personnels que pour l'avenir du système éducatif.

La FSU continuera avec force à porter la nécessité des évolutions nécessaires à conduire pour

transformer le système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes et défendre tous les personnels.

Il s'agit maintenant de redonner confiance à tous les personnels pour conduire avec eux les évolutions nécessaires et obtenir des réponses à leurs exigences.

La FSU va continuer d'aller à la rencontre des personnels sur tout le territoire pour mener les débats nécessaires et poursuivre avec eux les actions indispensables.



Bernadette Groison,  
Secrétaire générale  
de la FSU nationale

### Comité Technique VAR (tous les corps de métiers de l'EN)

**Inscrits** : 13467      **Votants** : 5824

**Blancs ou nuls** : 297      **Exprimés** : 5527

<b>FSU</b>	<b>1957</b>	<b>5 élus</b>
<b>UNSA</b>	<b>1380</b>	<b>3 élus</b>
<b>SNE SNALC</b>	<b>547</b>	<b>1 élu</b>
<b>FO</b>	<b>562</b>	<b>1 élu</b>
<b>CGT</b>	<b>363</b>	<b>0 élu</b>
<b>SUD</b>	<b>275</b>	<b>0 élu</b>
<b>CFDT</b>	<b>243</b>	<b>0 élu</b>
<b>FAEN</b>	<b>88</b>	<b>0 élu</b>
<b>CGC</b>	<b>88</b>	<b>0 élu</b>
<b>SNPTES</b>	<b>22</b>	<b>0 élu</b>

### Comité Technique Académie de Nice (tous les corps de métiers de l'EN)

**Inscrits** : 28691      **Votants** : 12749

**Blancs ou nuls** : 617      **Exprimés** : 12132

<b>FSU</b>	<b>4938</b>	<b>5 élus</b>
<b>UNSA</b>	<b>2300</b>	<b>2 élus</b>
<b>SNE SNALC</b>	<b>1329</b>	<b>1 élu</b>
<b>CGT</b>	<b>1077</b>	<b>1 élu</b>
<b>FO</b>	<b>967</b>	<b>1 élu</b>
<b>SUD</b>	<b>375</b>	<b>0 élu</b>
<b>CGC</b>	<b>244</b>	<b>0 élu</b>
<b>FAEN</b>	<b>134</b>	<b>0 élu</b>
<b>SNPTES</b>	<b>98</b>	<b>0 élu</b>

**Nous remercions tous les collègues qui ont voté pour le SNUipp et la FSU ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué par leur travail militant au succès du SNUipp et de la FSU dans le Var.**

## Mouvement 2015, heures supplémentaires et droit syndical

### Compte rendu du groupe de travail du 21 novembre dernier.

Un groupe de travail paritaire s'est tenu à la DSDEN (3 SNUipp-FSU, 2 Se-UNSA). Les points suivants ont été abordés :

#### Circulaire Mouvement 2015

##### Calendrier 2015 :

- Saisie des vœux du 20 au 30 mars.
- CAPD Mouvement le 28 mai.
- Appel particulier du 29 mai au 5 juin.
- CAPD 2nd mouvement le 29 juin.
- CAPD de rentrée le 27 août.

##### Détachés dans le 2nd degré :

La DSDEN a proposé que les collègues devenus stagiaires dans le 2nd degré perdent leur poste dès la 1ère année. Le SNUipp-FSU a signifié son opposition sur le sujet d'une part parce que les collègues concernés n'ont aucune garantie de réussite et d'autre part parce que le nombre de candidats diminuerait radicalement, ce qui ne ferait que renforcer les difficultés de recrutement dans certaines disciplines.

##### Maître Animateur Informatique :

Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité de rendre transparents les recrutements des collègues sur cette mission. Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande de voir ces missions transformées en postes et donc un recrutement dans le cadre du Mouvement. Si cette option n'était pas retenue par le DASEN, vos élus du personnel ont demandé à ce qu'un vivier départemental soit mis en place comme pour les enseignants référents par exemple.

##### Phase manuelle d'ajustement :

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que soit modifiée la méthode de travail. Nous avons proposé que, lors de la phase manuelle, les collègues soient toujours classés dans l'ordre décroissant du barème, que les vœux soient dans un 1er temps étudiés de manière stricte (uniquement les postes demandés par le collègue), qu'à l'issue de ce 1er passage et seulement à ce moment là le mouvement soit élargi aux postes fixes situés dans les communes limitrophes des vœux du collègue. Si un poste reste vacant à l'issue de ce double travail, le dernier au barème y est affecté.

##### Bonifications :

Le SNUipp-FSU a demandé que tous les collègues exerçant en éducation prioritaire puissent bénéficier des bonifications.

##### Affectations des TRS :

Le SNUipp-FSU a dénoncé le mode d'affectations actuel sur les supports de TRS qui constitue une rupture d'équité entre les collègues. Le SNUipp-FSU a demandé que ce travail soit réalisé sous le contrôle des élus du personnel lors d'un groupe de travail à la DSDEN. Vos élus SNUipp-FSU ont proposé la méthode de travail suivante :

- Les regroupements sont envoyés par mail à tous les TRS de la circonscription.
- Chaque TRS les classe par ordre de préférence et répond à la DSDEN par retour de mail.
- Un groupe de travail paritaire est convoqué à la DSDEN.
- Dans chaque circonscription, les collègues sont classés selon leur ancienneté sur le poste à TD dans la circonscription, les TD passent avant les TP, en cas d'égalité, le barème mouvement sert de discriminant.
- Les collègues à temps partiel ne sont plus exclus de facto de certains regroupements et sont traités au rang de classement.
- Les regroupements ne sont donc pas figés et sont sécables.

recupérées lors de la période suivante.

- Pour la dernière période de l'année scolaire, les heures sont décomptées à rebours du dernier jour de l'année scolaire.
- Les heures sont arrondies à la demi-journée supérieure.
- C'est le collègue concerné qui choisit les jours de récupération et non l'IEP qui les impose.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la lecture abusive du texte faite par certaines circonscriptions et a donc rappelé que les heures de « sous-service » n'ont pas à être rattrapées. Par ailleurs, lorsqu'un TRB fait un remplacement en SEGPA, il est soumis à 21h d'enseignement par semaine. Dès la 22ème heure, il y a donc récupération.

La DSDEN a annoncé vouloir se cantonner aux récupérations d'heures pour les TRB et TRS.

Le SNUipp-FSU a dénoncé avec virulence la situation qui serait faite à certains collègues travaillant à temps partiel, aux directrices et directeurs ou IPEMF privés d'une partie de décharge ainsi qu'aux PFSE à qui il manquerait des heures de formation continue. La DSDEN a pris en compte nos remarques et va étudier la question avec le ministère.



#### Réunion d'information syndicale sur le temps de travail

La DSDEN a fait une proposition que le SNUipp-FSU a qualifiée d'insultante en séance : seulement 10% des collègues d'une école pourraient participer aux RISTT.

Le SNUipp-FSU a exigé l'application du texte qui dit très précisément que l'école ne peut être fermée et n'introduit en rien un quota de participants.

Le SNUipp-FSU après avoir vivement réagi a signalé qu'il interviendrait directement auprès du ministère sur cette question là.

#### Modalités de récupération des heures « supplémentaires »

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il avait voté CONTRE ce texte (Se-UNSA POUR) lors du Comité Technique Ministériel du 9 avril dernier. Comme il s'y était engagé auprès des personnels concernés, le SNUipp-FSU a demandé que les modalités de récupération soient établies comme suit :

- Puisqu'il s'agit de temps d'enseignement, il ne peut être récupéré que sur du temps d'enseignement.
- Un bilan des heures est réalisé en fin de chaque période.
- Ces heures sont obligatoirement



Virginie JACQUET



Julien GIUSIANO



Marie-Pierre BURLANDO

# Nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans le Var

Compte rendu du groupe de travail du 8 décembre dernier.



Un groupe de travail paritaire s'est tenu à la DSDEN du Var. La consultation portait sur la définition des contours de la carte d'éducation prioritaire. (3 FSU, 2 UNSA, 1 UER).

La FSU a salué la présence sous les fenêtres de la DSDEN de collègues des écoles Excelsior et Val des pins grévistes pour la 2nde journée en quinze jours pour dénoncer la sortie programmée du collège M.Rivière de l'éducation prioritaire, la présence de parents d'élèves de ces écoles, la présence de collègues et parents des écoles du quartier du Jonquet, des écoles Muraire...Ainsi que de collègues venus d'écoles « classiques » parce que l'éducation prioritaire est l'affaire de tous.

La FSU a dénoncé la gestion comptable de l'Education Nationale dont nous trouvons là une nouvelle déclinaison. Elle a en outre dénoncé la méthode d'attribution du label « REP/REP+ ». Cette méthode consistant à raisonner à partir du collège et non des écoles squizze une grosse partie des débats et masque la réalité des écoles.

Après avoir rappelé qu'il était hors de question de tomber dans l'écueil de « monter les écoles les unes contre les autres », la FSU a rappelé que le Var était extrêmement mal doté en termes de réseaux d'éducation prioritaire et qu'il

fallait que le ministère entende la nécessité de création d'au moins un réseau supplémentaire dans notre département. C'est ce que portera la FSU lors du Comité Technique Ministériel dont elle a obtenu la réunion en urgence le 17 décembre prochain.

Parce que la sortie de l'éducation prioritaire se ferait pour des raisons exclusivement économiques, la FSU a exigé le maintien dans les dispositifs de tous les établissements estampillés « éducation prioritaire » cette année.

En outre, elle a demandé que toutes les écoles labellisées ECLAIR cette année intègrent un REP+ à la rentrée prochaine. C'est le cas pour les écoles élémentaires et maternelles Muraire, élémentaire Les Remparts, maternelle Visitation, élémentaire et maternelle St Louis, élémentaire Cousteau et maternelle Jonquet.

La FSU a également signifié le besoin de voir les collèges Puget et Peiresc de Toulon entrer dans le dispositif.

## La FSU a fait les propositions suivantes :

### Intégrés dans un réseau REP+ :

- Collège GENEVOIX de Toulon ainsi

que les écoles élémentaires Nardi, Longepierre, Pont du Suve, Font pré et les maternelles alimentant ces écoles (dont la maternelle Fleurs des Champs, pour l'heure exclue).

- Collège La Marquisane de Toulon ainsi que les écoles élémentaires Valbertrand, Pont Neuf 1 et 2, la Beaucaire et La Tauriac ainsi que les maternelles alimentant ces écoles. La FSU a en outre demandé que les écoles élémentaires Cousteau et La Florane ainsi que les maternelles Jonquet et Florane soient rattachées à ce REP+.
- Collège Wallon de La seyne/mer ainsi que les écoles élémentaires Aubrac, Zay, Hugo, Brassens et les maternelles alimentant ces écoles.

### Intégrés dans un réseau REP :

- Collège Léotard de Fréjus ainsi que les élémentaires Aubanel, Giono, Fabre et les maternelles alimentant ces écoles.
- Collège Rivière de Hyères ainsi que les écoles Excelsior et Val des pins.
- Collège Puget de Toulon ainsi que les élémentaires Malbousquet, Rivière Neuve 1 et 2, Rodeilhac, Filippi, St Roch, Sandro, Pont du Las et les maternelles alimentant ces écoles.
- Collège Peiresc de Toulon ainsi que les écoles du Brusquet. Les écoles Muraire, Remparts, Visitation et St Louis devant être labélisées REP+ pour la FSU.

**Le SNUipp-FSU et la FSU soutiennent et continueront de soutenir toutes les équipes mobilisées pour la défense de l'éducation prioritaire.**

### En image

#### Parents et profs unis pour les Zep devant l'inspection académique



4 décembre devant l'inspection académique du Var

## Retraités

# La colère utile !

## Nouvelles mobilisations unitaires avec les retraités.

Les neuf syndicats et organisations de retraité-e-s, qui ont appelé à la manifestation nationale du 3 juin et aux rassemblements du 30 septembre partout en France, se sont retrouvés le 26 novembre dernier.

### Ensembles, elles ont décidé d'OUVRIRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE MOBILISATIONS UNITAIRES :

1/ Invitation, par le biais d'une lettre ouverte, à tous les parlementaires, aux présidents de chaque assemblée, à venir

débattre avec les organisations syndicales et associations, de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, dans la seconde quinzaine de janvier. Rencontre qui sera suivie d'un point presse.

2/ Dans la même période de « vœux », initiatives départementales unitaires en direction des préfectures avec remise d'un memorandum national sur la dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

3/ Le mercredi 1er avril, grande mobilisation nationale dans l'ensemble des départements, ou régions, pour le pouvoir d'achat, la loi sur le vieillissement et les services publics...

Alors, oui nous sommes en colère devant la situation que nous vivons au quotidien. Ne restons pas isolé-e-s, rendons notre colère utile !

Gilberte MANDON

# Recrutements par ineats

Le SNUipp-FSU bloque le recrutement de vacataires dans le Var.

Dans le cadre de la CAPD du 4 novembre dernier, le DASEN annonçait aux élus du personnel qu'il n'excluait pas d'avoir recours à un recrutement de contractuels dès lors que la liste des collègues en surnombre serait épuisée.

Le SNUipp-FSU a dénoncé en séance cette possibilité.

Le 20 novembre dernier, le SNUipp-FSU appelait les collègues varois à cesser le travail pour dénoncer, entre autres points, le recours éventuel à des contractuels pour palier les vacances de postes.

Le jour même, le DASEN acceptait de revoir sa position et de contacter les collègues

en attente d'un Inéat pour le Var, accédant ainsi à la revendication du SNUipp-FSU. Ce lundi, 5 collègues formés ont pris un poste dans notre département.

**Une victoire de plus à mettre au crédit du SNUipp-FSU.**



25 novembre à Toulon.

# Maîtres formateurs

Compte rendu de l'audience entre le SNUipp-FSU et l'IENA du 3 décembre.

Sollicité par plusieurs IPEMF, le SNUipp-FSU a demandé une audience à l'IENA le 3 décembre afin de dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements et demander des réponses de l'administration.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il était intervenu à de nombreuses reprises en CAPD ou par mail sur la situation des IPEMF de ce département.

Une fois encore, il est intervenu pour dénoncer l'iniquité de traitement entre les IPEMF selon leur circonscription de rattachement, il a dénoncé le fait que des volumes d'heures d'intervention en animations pédagogiques ne soient pas harmonisés à l'échelle du département tout comme les demandes émanant de l'ESPE.

L'IENA nous a rappelé qu'elle venait d'arriver dans le département mais qu'elle comptait bien se servir de cette année scolaire pour faire le bilan et anticiper au mieux la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU a donc formulé les revendications suivantes :

- Communication de la répartition des heures dues avant la fin de l'année afin que les IPEMF puissent préparer au mieux la rentrée. ACCORD
- Harmonisation départementale du nombre d'heures d'intervention en animations pédagogiques (9 heures).

ACCORD

- Harmonisation départementale du nombre d'heures d'intervention à l'ESPE.
- Etalonnage des heures sur l'ensemble de l'année scolaire afin d'éviter les périodes de concentration des interventions. ACCORD
- Equité de traitement entre les PESPE et les IPEMF.
- Paiement des déplacements dans les meilleurs délais. ACCORD

Par ailleurs, le SNUipp-FSU a dénoncé le manque d'information sur la question des mémoires.

L'IENA rappelle que les IPEMF ne doivent intervenir que sur la partie pratique de terrain du mémoire, l'ESPE se chargeant de la partie théorique.

La question de l'évaluation par les IPEMF des contenus de formation qu'ils dispensent a été abordée. Le contenu de la convention signée entre l'Education Nationale et l'Université de Nice ne semble pas en faire mention d'après le Secrétaire Général de la DSDEN. Le SNUipp-FSU appelle donc l'ensemble des collègues IPEMF à ne pas faire d'évaluation.

En outre, le SNUipp-FSU a demandé que les IPEMF ayant déjà dépassé les heures dues puissent les récupérer. L'IENA s'engage à faire en sorte que ces collègues ne soient pas lésés et puissent récupérer ces heures.

## Prochains stages du SNUipp Var

**La retraite, ça se prépare.**

À La Valette le 12 février

Avec, entre autres, Gilberte MANDON

Membre de la commission nationale des retraités du SNUipp-FSU.

**Inscription avant le 12 janvier**

**La maternelle: une école à part entière.**

À Draguignan

le 13 février 2015

Avec Françoise BRUNO,

Déléguée départementale 83 de l'AGEEM.

**Inscription avant le 13 janvier**

**Quelle politique en faveur des élèves les plus en difficultés?**

À La Seyne/mer le 12 mars

Avec Choukri BEN AYED,

Sociologue, prof d'université, chercheur GRESCO.

**Inscription avant le 12 février**

**ouverts à toutes et tous**

# Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant.

**A l'ordre du jour :**

actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

**Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.**



**Les lieux exacts des réunions vous seront communiqués dans le bulletin de janvier.**

<b>Mardi 3 Février 16h15 – 19h15</b>	<b>Toulon</b>
<b>Mercredi 4 Février 13h30-16h30</b>	<b>Cogolin</b>
<b>Mercredi 11 Février 8h30 – 11h30</b>	<b>Brignoles</b>
<b>Mercredi 11 Février 13h30 – 16h30</b>	<b>Brue auriac</b>
<b>Jeudi 12 Février 16h15-19h</b>	<b>La Seyne</b>
<b>Lundi 16 Mars 16h15 – 19h15</b>	<b>Toulon</b>
<b>Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30</b>	<b>Draguignan</b>
<b>Mercredi 18 Mars 13h30 – 16h30</b>	<b>Toulon</b>
<b>Vendredi 27 Mars 13h30 – 16h30</b>	<b>St Raphael</b>
<b>Mardi 31 Mars 16h30 – 19h30</b>	<b>La Garde</b>
<b>Mercredi 1er.Avril 8h30 – 11h30</b>	<b>Brue Auriac</b>
<b>Vendredi 10 Avril 13h30 – 16h30</b>	<b>Hyères</b>
<b>Mardi 14 Avril 16h15 – 18h15</b>	<b>Le Beausset</b>
<b>Mercredi 15 Avril 13h30 – 16h30</b>	<b>Draguignan</b>
<b>Vendredi 17 Avril 13h30 – 16h30</b>	<b>Brignoles</b>

**Toutes ces réunions sont accessibles à tous les collègues, syndiqués ou non.**

**Quelle que soit votre affectation, vous pouvez vous rendre dans nos réunions, qu'elles se tiennent dans votre circonscription ou pas.**

**A envoyer à l'IEN**  
**Au plus tard 48 heures avant la réunion**

**Modèle de lettre à l'IEN**

NOM / Prénom : .....

Ecole : .....

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de .....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le ..... à .....

Date, Signature

**Modèle de lettre aux parents d'élèves**

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail ( Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 ).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le ..... , Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

# Bulletin d'adhésion 2014/2015

## Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** : .....

**PRENOM** : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Téléphone portable : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

**Adresse (Domicile)** : .....

**Code postal** \_\_\_\_ **Commune** : .....

**Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.**

**Email** : .....@.....

Lieu d'exercice : .....

**Poste** : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre : .....

**Corps** : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité-e

**Situation administrative** : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : \_\_\_\_

**Nomination à**  **Titre Définitif** ou  **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ?  OUI  NON

**Montant de la cotisation** (voir ci-dessous) : .....euros

**Mode de paiement** :  CCP  Chèque bancaire \*

Prélèvements fractionnés\*\* ..... fois

\* chèques multiples encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos du chèque, au plus tard le 5 juillet 2015.

\*\* Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA ».

**Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.**

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

**Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU VAR.

**Date :**

**Signature :**

**Chèques à l'ordre du SNUipp Var**



**A renvoyer au**  
SNUipp VAR Trésorerie  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE

**La cotisation à 34 %**

En réglant, par exemple, une cotisation de 77 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale et, depuis le 1/1/2012, à un taux de 66%, vous n'êtes pas imposable.

Le coût réel sera donc de 51 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2014/2015 sera déductible des impôts/revenu 2015. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2016.

**-66%**

## Grille de cotisations 2014/2015

Instituteurs		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
9	162	55
10	171	58
11	185	63

Professeur des écoles		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
3	97	33
4	141	48
5	148	50
6	153	52
7	162	55
8	174	60
9	186	63
10	201	68
11	216	73

PE hors classe		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
HC 1	153	52
HC 2	173	59
HC 3	186	63
HC 4	210	71
HC 5	227	77
HC 6	242	82
HC 7	268	91

Ajouter selon situation	
Dir. classe unique	3
Dir. 2 à 4 classes	8
Dir. 5 à 9 classes	12
Dir. 10 classes et plus	16
Enseignant Spé.	8
Maître formateur	8
Conseiller Péda.	12
Directeur SEGPA	20

IUFM		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Étudiants	52	18
Stagiaires	95	32

Autres contrats		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
AVS-EVS	52	18
Assist. éduc	61	20

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 1400 E/mois	97	33
Plus de 1400 E/mois	110	37

**PEGC**  
Contactez directement le SNUipp-FSU du Var.

Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
82	28
96	32

**Facultatif :** Je suis libre d'aider et soutenir l'action syndicale du SNUipp-FSU. Je choisis de verser..... euros supplémentaires avec ma cotisation.

Dispo/Congé parental	
1/2 temps	96
75% et 80 %	pro rata